

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Département fédéral de l'intérieur
Office fédéral de la culture (OFC)
CH-3003 Berne

Berne, 11 septembre 2023 / AR
VL/Message culture

Expédition électronique à :
stabsstelledirektion@bak.admin.ch

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation sur le message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Considérations générales

La promotion de la culture est une thématique importante pour le PLR.Les Libéraux-Radicaux. La culture favorise l'épanouissement individuel, l'identité nationale et l'esprit d'innovation. Pour ces raisons, nous soutenons le message culture 2025-2028 dans son orientation générale. Nous saluons particulièrement l'attention portée par la Confédération aux répercussions de la pandémie de Covid-19, permettant ainsi d'en tirer des enseignements essentiels et de déterminer au mieux quels sont les enjeux et priorités pour la période 2025-2028.

Le PLR apporte également son soutien au projet « Capitale culturelle suisse ». Cette initiative favorise non seulement la participation culturelle mais aussi la diversité et les échanges entre régions linguistiques. Par ailleurs, en ciblant un large public, ce projet contribuera également à renforcer l'attrait des régions concernées.

Modifications de lois fédérales

Le PLR soutient les révisions de la loi sur la Bibliothèque nationale et de la loi sur le transfert des biens culturels dans la mesure où ces dernières établissent des conditions cadres propices à la numérisation du patrimoine culturel. Il est important que le secteur de la culture puisse également bénéficier des avantages apportés par le numérique.

La révision de la loi sur les langues sert également une mission importante de la Confédération : la promotion au niveau national des langues minoritaires. Le PLR comprend la volonté de donner une base légale à la sauvegarde et à la promotion des langues italienne et romanche en dehors des cantons des Grisons et du Tessin. Toutefois, **il est essentiel de préciser que cette démarche ne doit en aucun cas compromettre le statut des langues officielles dans les autres cantons.**

Enfin, le PLR est sceptique quant à l'introduction de mesures encourageant une culture du bâti de qualité dans la révision de la LPN. La protection de la nature et du paysage est du ressort des cantons. En outre, le PLR se demande comment la "qualité en matière de planification, de conception et d'exécution" sera définie par la Confédération (art. 17b). Si un dialogue Confédération-canton peut avoir lieu sur ces questions, les cantons doivent garder leur autonomie en la matière et toute norme de qualité excessive, qui se fait souvent au détriment du bon sens et de l'innovation, doit être rejetée.

Arrêtés de crédits

Le PLR prend connaissance du montant total de 1001,9 millions de francs demandé par le Conseil fédéral pour mettre en œuvre le message culture 2025-2028. Nous n'avons pas de remarques particulières vis-à-vis des différents arrêtés de crédits. Toutefois, la somme totale demandée correspond à une croissance réelle moyenne de 0,2% par rapport au budget 2024. **Le PLR s'oppose à une augmentation réelle du budget pour la mise en œuvre du message culture 2025-2028 et défend une croissance nominale correspondant à l'inflation.**

Stratégie pour le patrimoine culturel

Le PLR salue le fait que le Conseil fédéral prévoit une "Stratégie nationale pour le patrimoine culturel en Suisse" en application de la motion 20.3930. Le PLR estime qu'il s'agit d'une bonne chose. Cependant, aucun financement n'est prévu pour sa mise en œuvre. Il est reconnu que cette tâche, qui concerne les trois niveaux de l'Etat, est exigeante. Il faut donner une chance à ce processus mais cela implique que les organismes privés et les partenaires des institutions du patrimoine culturel doivent également être impliqués. Dans ce contexte, il y a encore deux préoccupations importantes :

La Suisse doit sa prospérité à son industrie. Celle-ci a beaucoup évolué, mais reste un fondement important de notre économie. Il est donc important que le patrimoine industriel soit également intégré dans la stratégie du patrimoine culturel. Cela fait actuellement défaut.

Ensuite, les aides financières aux réseaux de tiers (musées, collections, etc.) doivent faire l'objet d'un premier appel d'offres public pour la période 2025-2028. Tout en reconnaissant la valeur des appels d'offres, il convient de les remettre en question pour les institutions reconnues aujourd'hui qui fournissent des prestations essentielles pour le patrimoine culturel. Il faudrait au moins exclure de l'appel d'offres les prestations de base des institutions qui ont été expressément créées et mandatées par l'OFC pour préserver le patrimoine audiovisuel suisse pendant de longues années. Une procédure sur invitation est éventuellement envisageable. Leurs fonds, cofinancés de manière déterminante par la Confédération pendant des années, et l'accomplissement de leur mandat de longue date ne doivent pas être mis en danger.

Nous faisons donc les propositions suivantes :

1) La culture industrielle doit être considérée comme une partie du patrimoine culturel de la Suisse et être explicitement mentionnée en conséquence.

2) Les prestations de base des institutions pour la conservation et l'entretien du patrimoine audiovisuel doivent être exclues des appels d'offres, éventuellement en prévoyant une procédure sur invitation dans ce domaine.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Président



Thierry Burkart
Conseiller aux États

Secrétaire général



Jon Fanzun